

AVANT ART. 1

N° CF111

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

AMENDEMENT

N ° CF111

présenté par
M. Sansu, Mme Lebon et M. Tellier

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 1, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.